



---

# La maladie mentale au Canada

---

## PORTÉE DE LA QUESTION

- Une Canadienne ou un Canadien sur cinq sera atteint d'une maladie mentale au cours de sa vie.
- Une proportion de 3 p. 100 de Canadiennes et de Canadiens, soit près d'un million, ont une maladie mentale grave et chronique.
- 4 000 Canadiennes et Canadiens se suicident chaque année.
- La maladie mentale est la deuxième cause d'admission à l'hôpital chez les personnes de 20 à 44 ans.
- Les maladies mentales imposent un lourd fardeau économique au Canada; selon des estimations modérées, elles représenteraient 4,7 milliards de dollars en coûts directs et 3,2 milliards de dollars en coûts indirects.
- L'Organisation mondiale de la santé estime qu'en 2020, la dépression sera la principale cause d'incapacité dans les pays industrialisés comme le Canada.
- Chez les enfants ayant besoin de services de santé mentale, seul un enfant sur cinq reçoit des soins.
- Les familles disent être rendues au bout du rouleau et avoir de la difficulté à s'adapter.
- Un grand nombre de personnes atteintes de maladie mentale vivent dans la rue.

---

## INITIATIVES FÉDÉRALES

À l'heure actuelle, le Canada n'a aucun plan d'action national pour répondre aux besoins des personnes atteintes de maladie mentale. Les initiatives fédérales entreprises jusqu'à maintenant ne sont pas soutenues ni cohérentes. L'Accord sur le renouvellement des soins de santé, conclu tout récemment par les premiers ministres fédéral et provinciaux, comporte un engagement à financer les soins à domicile fournis aux personnes ayant une maladie mentale grave et aiguë.

---

## RÉACTIONS DES COLLECTIVITÉS

L'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) est une coalition nationale formée d'utilisateurs des services, de membres de leur famille ainsi que de représentants d'organismes professionnels et communautaires. Elle s'emploie à élaborer un plan d'action national complet sur la maladie et la santé mentales et à intégrer ces questions à l'ordre du jour fédéral en matière de santé et de politique sociale.

En 2000, l'Alliance a proposé d'élaborer une stratégie nationale basée sur quatre grands axes d'intervention et dirigée par le gouvernement fédéral.

### ***Éducation et sensibilisation du public à l'échelle nationale***

Cet axe comprendrait les composantes suivantes :

- soutien aux activités d'éducation et aux campagnes de sensibilisation;
- création d'un centre national d'information;
- examen régulier des politiques et des programmes sur la santé mentale, ainsi que de leurs répercussions sur la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens.

### ***Cadre national d'action***

Cet axe comprendrait les composantes suivantes :

- établir des critères permettant d'évaluer les conséquences des politiques et mesures législatives fédérales pour la santé mentale de la population, et élaborer des lignes directrices nationales reliées aux principaux résultats;
- favoriser les partenariats et la coopération entre les différents ordres de gouvernement et services gouvernementaux, et entre ceux-ci et les professionnels de la santé, afin d'harmoniser les réseaux de services et de promouvoir la santé mentale;
- fournir des ressources pour mettre à l'essai et évaluer des modèles ou programmes novateurs;
- élaborer un plan relatif aux ressources humaines.

### **Programme national de recherche en santé mentale**

Cet axe comprendrait les composantes suivantes :

- stratégie nationale de recherche axée sur la maladie mentale et la santé mentale et soutenue à l'aide de fonds suffisants et d'un groupe structuré de chercheurs dûment formés;
- engagement à diffuser efficacement les conclusions des recherches afin d'étayer les politiques et les pratiques;
- engagement à assurer la participation des utilisateurs des services et des familles afin de préserver la pertinence des recherches.

### **Système national de données et d'information**

Pour appuyer l'éducation publique, l'élaboration de politiques et l'identification des priorités de recherche, cet axe comprendrait les composantes suivantes :

- collecte de données sur la maladie mentale et la santé mentale;
- diffusion régulière des résultats.

En 2002, les membres initiaux de l'Alliance ont accueilli des organismes affiliés lors d'un sommet sur la maladie mentale et la santé mentale. À cette occasion, les participants ont rédigé un protocole d'accord qui décrit d'autres éléments à intégrer au plan d'action national. Ces éléments sont les suivants :

- **buts nationaux dans le domaine de la santé mentale**
- **ressources soutenues, suffisantes et affectées à des fins particulières**
- **mécanismes de responsabilisation**

Selon les participants au sommet, tout plan d'action national doit s'inspirer des principes suivants :

- Il faut examiner les questions relatives à la maladie mentale et à la santé mentale dans le contexte des déterminants de la santé, en prenant en considération les liens entre les dimensions mentale, neurologique et physiologique de la santé.
- Il faut aborder les questions relatives à la maladie mentale et à la santé mentale dans une mesure égale au lourd fardeau qu'elles imposent à la société.
- La mise en œuvre des interventions doit être rapide, continue, multidisciplinaire et adaptée aux différentes cultures. Elle doit aussi viser les étapes de la vie et le continuum des soins de santé dans leur ensemble.

### **Sources**

- Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale. Appel à l'action : Dégager un consensus à l'égard d'un plan national d'action sur la maladie mentale et la santé mentale, ACMMSM, septembre 2000.
- Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale. Summary Information and Research Findings on Mental Illness in Canada, rapport présenté lors d'une réunion du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie par Elliot M. Goldner et l'Académie canadienne d'épidémiologie psychiatrique, juin 2001.
- Santé Canada. Le fardeau économique de la maladie au Canada, 1998, Santé Canada, 2002.
- McEwan, K., et E.M. Goldner. Indicateurs de rendement et de reddition des comptes pour les services de soins et de soutien en santé mentale, Santé Canada, 2001. ([http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/mentalhealth/sevice\\_systems.htm](http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/mentalhealth/sevice_systems.htm))
- Offord, D.R. et al. « One-year prevalence of psychiatric disorders in Ontarians 15-64 years of age », *Can J Psychiatry*, vol. 41, 1996, p. 559-563.
- Organisation mondiale de la santé. Rapport sur la santé dans le monde 1999 – Pour un réel changement, Genève, Suisse, OMS, 1999.